

Zeitschrift:	Curaviva : revue spécialisée
Herausgeber:	Curaviva - Association des homes et institutions sociales suisses
Band:	4 (2012)
Heft:	4: Esprit de famille : la place des proches en institution
Artikel:	Portrait des associations cantonales d'EMS - Genève : "La formation à la réflexion éthique fait partie de nos priorités"
Autor:	Nicole, Anne-Marie
DOI:	https://doi.org/10.5169/seals-813839

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

Download PDF: 29.01.2026

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

Portrait des associations cantonales d'EMS – Genève

«La formation à la réflexion éthique fait partie de nos priorités»

Alors que le nouveau droit de la protection de l'adulte entre en vigueur le 1^{er} janvier prochain, la Fegems et son conseil d'éthique éditent des recommandations relatives au respect de la volonté des résidents souffrant de troubles cognitifs et annoncent la création d'ateliers éthiques.

Anne-Marie Nicole

En 2013, la Fédération genevoise des EMS fêtera ses quinze ans d'existence, un parcours qui ne ressemble en rien à un long fleuve tranquille, ponctué de remises en question fondamentales et marqué par la complexité des relations avec ses partenaires, notamment les pouvoirs publics. Malgré ce contexte difficile et l'importance des enjeux économiques et politiques liés à la prise en charge du grand âge, la fédération ne perd pas de vue sa mission: défendre les intérêts de ses membres, soutenir la bonne marche de leurs établissements et promouvoir la qualité des soins et de l'accompagnement.

«Une association professionnelle comme la Fegems doit reposer son action sur des valeurs telles que la dignité de la personne âgée et la qualité des soins et de l'accompagnement», relève Geneviève Stucki, secrétaire générale de la Fegems. D'ailleurs, dès sa fondation en 1998, la fédération s'est dotée d'une charte éthique, dont tous les membres se sont engagés à respecter les principes, et a institué un conseil d'éthique chargé de promouvoir les valeurs énoncées dans la charte et de favoriser auprès des établissements et de leurs professionnels les réflexions dans le domaine de l'éthique.

«Le conseil d'éthique est en quelque sorte le garant des actes fondateurs de la Fegems. Il donne la vision et la dimension

«Le conseil d'éthique doit faciliter la parole et révéler les valeurs.»

éthique de la prise en charge des personnes âgées, par la charte éthique d'une part, mais également par ses recommandations sur des thèmes sensibles majeurs», précise Geneviève Stucki. Ainsi, en 2002 déjà, le conseil d'éthique édite ses premières «Recommandations sur l'assistance au suicide en EMS», un texte dont il adaptera les règles et les principes en mars 2009, et qu'il complètera par un cadre de référence et des règles de conduite pour les collaborateurs des EMS qui recevraient une demande d'assistance au suicide de la part d'un résident.

Un potentiel insuffisamment exploité

Le conseil d'éthique a aussi donné une impulsion nouvelle à une activité peu pratiquée jusque-là: les rencontres avec les professionnels de terrain et l'analyse de situations réelles. «Le conseil a une vision et une capacité de réflexion excellentes; mais son potentiel est encore insuffisamment exploité», affirme François Loew, gériatre et éthicien, membre de longue date et président de cette instance depuis 2008. Il a à son actif de nombreuses années de pratique en matière de formation et de sensibilisation aux questions éthiques, une expérience qu'il met au service du secteur des EMS: «Lorsque nous sommes sollicités dans un établissement, nous devons établir un climat de confiance, ne pas être intrusifs, mais éclairer, aider, faciliter la parole et révéler les valeurs.» Les membres du conseil d'éthique ont accompagné des équipes confrontées à des situations difficiles – ici le refus de traitement d'une résidente, là une relation conflictuelle avec un résident, ailleurs encore une demande d'assistance au suicide... C'est cette réalité du terrain qui est à l'origine des recommandations du conseil d'éthique relatives au «Respect des volontés du résident atteint de troubles cognitifs». A partir de six situations problématiques rencontrées dans un établissement avec

La fédération genevoise des EMS

La Fegems est une association à but non lucratif qui regroupe 49 EMS (3500 lits et autant de postes de travail) sur les 53 que compte le canton de Genève. Son organisation repose sur l'assemblée des délégués, le comité de once membres qui définit les axes stratégiques et les objectifs opérationnels, le secrétariat général dont dépend la plateforme de formation, et le conseil d'éthique.

La finalité de la Fegems est de soutenir ses membres dans leurs missions au service de la personne âgée et de représenter leurs intérêts auprès des pouvoirs publics, notamment. Elle favorise le travail en réseau et s'efforce d'anticiper les évolutions du secteur. Elle élaboré également un certain nombre de documents de référence, parmi lesquels la convention collective de travail, la charte éthique et le référentiel qualité. Au fil des années, la Fegems a développé des actions et dispositifs de formation sur des thèmes spécifiques au sec-

teur: soins palliatifs, prévention des chutes, ergomotricité, basse-vision, transmissions ciblées, accompagnement de la démence...

Les chantiers pour l'avenir

Actuellement, la Fegems concentre ses efforts sur quelques chantiers essentiels pour l'avenir du secteur: la négociation avec l'Etat du contrat de prestations 2014–2018; la défense d'un financement des soins qui tienne compte de l'augmentation et de la complexité à venir de la charge en soins; l'adaptation des conditions de travail du secteur au nouveau système d'évaluation des fonctions du personnel de l'Etat (SCORE); la réorganisation partielle de la plateforme de formation, avec un recentrage sur les principaux dispositifs d'accompagnement des EMS; la mise en œuvre du nouveau droit de protection de l'adulte.

des résidents souffrant de troubles cognitifs à des degrés divers, les membres du conseil d'éthique ont élaboré des recommandations de portée générale, après deux ans de recherches, de rencontres, de réflexions, d'hésitations, d'accords et de désaccords, puis finalement de rédaction.

D'un abord facile et à caractère pédagogique, ce texte articule les généralités et les vignettes illustrant des cas concrets. «Accessibles, axées sur la pratique, elles permettront à chacun de s'approprier un canevas de réflexion éthique pour répondre aux questions: que devons-nous faire? Comment devons-nous agir? En fonction de quoi retenons-nous ou rejetons-nous telle solution?», écrit le conseil d'éthique en préambule à ses recommandations.

Un guide de lecture et d'interprétation

Ce document, qui servira de guide de lecture et d'interprétation des volontés du résident limité dans sa capacité de discernement, sera édité dès le début de l'année prochaine, en parfaite synchronisation avec l'entrée en vigueur du nouveau droit de la protection de l'adulte. Ce sera l'occasion de mettre en place des ateliers éthiques, un projet qui tient particulièrement à cœur à François Loew. «Les interrogations, les difficultés, les souffrances font partie du quotidien des professionnels des EMS. Si nous n'abordons pas ces questions de fond, elles deviendront alors autant de motifs de démotivation», estime-t-il. Geneviève Stucki confirme: «La formation à la réflexion éthique fait partie de nos priorités; beaucoup reste

à construire dans ce domaine. L'augmentation des troubles cognitifs en EMS nous confronte chaque jour à des valeurs aussi fondamentales que le respect, la dignité et la liberté.» ●

«Permettre à chacun de s'approprier un canevas de réflexion éthique.»

Le conseil d'éthique

Le conseil d'éthique de la Fegems compte actuellement once membres, dont six professionnels des EMS représentant les différents secteurs d'activité (animation, soins, intendance, et administration). Les autres membres proviennent d'horizons différents – éthique, gériatrie, travail social, droit... «Par rapport à sa composition d'origine, ce conseil a connu une évolution importante: le nombre de membres qui sont issus des EMS lui donne désormais un solide ancrage sur le terrain», remarque le président François Loew.

Autorité morale

Selon son règlement d'application, le conseil d'éthique est compétent pour promouvoir la charte éthique, édicter des recommandations, et donner des avis et des conseils. Lors de la révision de la charte éthique et de son règlement d'application en 2009, le conseil d'éthique a supprimé la mission de surveillance qui lui incombeait, «pour mieux se positionner comme une autorité morale et se démarquer des pratiques professionnelles», précise François Loew. Le conseil d'éthique se réunit une fois par mois et choisit en toute indépendance ses axes de travail.

Les instances de l'éthique des associations des EMS des cantons de Fribourg, Vaud et Genève, se sont rencontrées une première fois en 2010, puis une deuxième fois en mai de cette année, dans le but d'échanger leurs vues et de partager leurs pratiques sur des thématiques communes.